Exercice bilan

- Relier des connaissances à des problématiques de santé, de sécurité et d'environnement.

12 Train ou avion ? Transition écologique

Pour aller à Paris depuis Marseille, deux villes séparées par environ 700 kilomètres, il faut 3 h 15 min en train contre 1 h 30 min en avion.

Durant ce voyage, une certaine masse de gaz à effet de serre (GES) est émise. Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), 2 kg en train et près de 160 kg en avion sont émis. Ces masses correspondent à l'empreinte carbone.



En France, le gouvernement a décidé de limiter les trajets en avion au profit du train, notamment sur de courtes distances. En effet, lorsqu'il existe un train capable d'effectuer le voyage en moins de 2 h 30 min, le train doit être choisi au lieu de l'avion.

D'après le décret n°2023-385 du 22 mai 2023

1. À l'aide du document 3, convertir les deux durées évoquées dans l'énoncé en les exprimant uniquement en heure (h).
2. Compléter le tableau du document 2, téléchargeable sur LLS.fr/S6marseilleparis.
3. Entourer dans le tableau le mode de transport le plus intéressant en termes de vitesse et d'émissions de GES.
4. Expliquer l'intérêt de la Loi Climat et résilience visant à limiter les vols courts lorsqu'un équivalent en train existe.

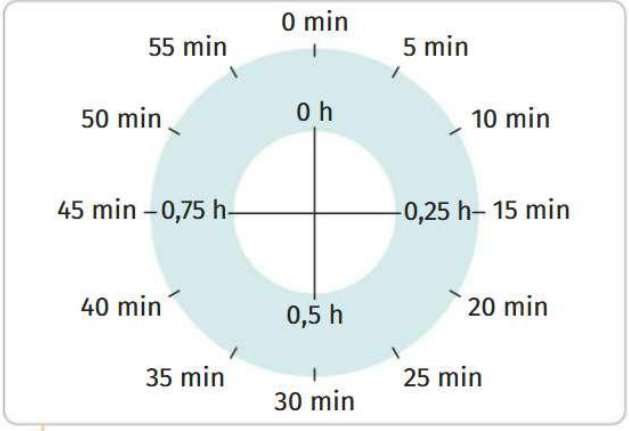
Coups de pouce

Retrouve des coups de pouce pour réussir cet exercice sur LLS.fr/S6trainavion

1 Conséquences de la Loi Climat et résilience sur les déplacements en avion

Voyage Marseille-Paris	Train	Avion
Distance entre les deux villes (km)		
Durée de déplacement (h)		
Vitesse (km/h)		
Émissions de GES (kg)		

2 Tableau d'analyse comparative



3 Conversions d'unités de temps